

Communiqué de presse

La CARMF contrainte d'annuler l'augmentation des retraites

C'est avec une immense amertume que le Conseil d'administration de la CARMF a décidé d'annuler l'augmentation des retraites de 4,8% au 1^{er} janvier 2023 prévue dans le régime complémentaire.

En effet le PLFSS 2023, en exonérant de cotisations les médecins en cumul retraite-activité libérale, est responsable d'une baisse des cotisations de 73 millions d'euros dans ce régime, baisse pour laquelle la CARMF n'a pas obtenu de garantie de compensation.

Dans ces conditions et en dépit de la peine que lui provoque une telle mesure, pour maintenir l'équilibre financier et l'harmonie intergénérationnelle, le Conseil a dû prendre une mesure extrême.

Le Conseil souhaite que la Tutelle, seule responsable de cet état de fait, trouve rapidement une issue à cette situation.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 043 cotisants, 111 818 prestataires au 1^{er} janvier 2022). En 2021, elle a versé 3,03 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 3,09 milliards d'euros (dont 2,76 milliards d'euros de cotisation et 328,5 millions d'euros de résultat financier).

*Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr*